

LEÇON 2 : Le procès de la parole

Introduction : Persuader ou convaincre ?

Exercice :

1. Expliquez la différence entre persuader et convaincre.
2. La rhétorique doit-elle plutôt persuader ou convaincre ? Justifiez.

1. Les genres de discours et les registres de preuves

LES TROIS GENRES DE DISCOURS : LE JUDICIAIRE, LE DÉLIBÉRATIF ET LE DÉMONSTRATIF

1. Expliquez pour chacun des trois genres de discours : quels moyens il emploie (§1) et quel est son but (§2).
2. Qui pourrait faire chacun de ces discours ? Nommez le métier ou la fonction de l'orateur et cherchez un exemple dans votre culture.

« §1. Il y a trois genres de discours oratoires : le **délibératif**⁽¹⁾, le **judiciaire** et le **démonstratif**. La délibération comprend l'exhortation⁽²⁾ et la dissuasion⁽³⁾. En effet, soit que l'on délibère en particulier, ou que l'on harangue⁽⁴⁾ en public, on emploie l'un ou l'autre de ces moyens. La cause judiciaire comprend l'accusation et la défense : ceux qui contestent pratiquent, nécessairement, l'un ou l'autre. Quant au démonstratif, il comprend l'éloge⁽⁵⁾ ou le blâme⁽⁶⁾.

§2. Chacun de ces genres a un but final différent ; il y en a trois, comme il y a trois genres. Pour celui qui délibère, c'est l'utile et le nuisible ; car celui qui soutient une proposition la présente comme plus avantageuse, et celui qui la combat en montre les inconvénients. Mais on emploie aussi, accessoirement, des arguments propres aux autres genres pour discourir dans celui-ci, tel que le juste ou l'injuste, le beau ou le laid moral. Pour les questions judiciaires, c'est la juste ou l'injuste ; et ici encore, on emploie accessoirement des arguments propres aux autres genres. Pour l'éloge ou le blâme, c'est le beau et le laid moral, auxquels on ajoute, par surcroît, des considérations plus particulièrement propres aux autres genres. »

Aristote, Rhétorique

NOTES

- (1) – **Délibérer** : discuter avec d'autres personnes afin de prendre une décision
- (2) – **Exhorter** : encourager, inciter quelqu'un à effectuer quelque chose par des paroles
- (3) – **Dissuader** : faire renoncer quelqu'un à son intention de faire quelque chose
- (4) – **Haranguer** : s'adresser à une assemblée de personnes d'une manière solennelle ou insistante
- (5) – **Faire l'éloge** : célébrer les mérites de quelqu'un ou de quelque chose
- (6) – **Blâmer** : désapprouver les actions de quelqu'un, les juger moralement condamnables

LES TROIS REGISTRES DE PREUVES : L'ETHOS, LE PATHOS, LE LOGOS

1. Souligner dans les trois textes, de trois couleurs différentes, ce qui concerne les trois registres de preuve.
2. Définir les trois registres de preuve à l'aide de ces textes

« Les preuves inhérentes au discours sont de trois sortes : les unes résident dans le caractère moral de l'orateur ; d'autres dans la disposition de l'auditoire ; d'autres enfin dans le discours lui-même, lorsqu'il est démonstratif, ou qu'il paraît l'être. »

Aristote, Rhétorique

« Pour Aristote, premier grand théoricien de la rhétorique, les à-côtés du logos (l'argument logique proprement dit) font partie intégrante de l'art rhétorique. Il y a donc l'ethos, grâce à quoi l'orateur inspirera la confiance, et le pathos, qui devra placer l'auditoire dans de bonnes dispositions émotionnelles. L'ethos, le pathos et le logos sont trois preuves de même importance et forment le triptyque de l'art de convaincre. »

Emmanuelle Danblon, L'art de convaincre

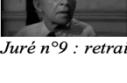
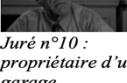
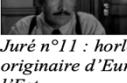
« Il faut donc distinguer entre l'ethos (le caractère moral de l'orateur) qui fait la noblesse de l'expression et de la pensée ; le pathos, les émotions ressenties par les auditeurs ; enfin le logos, la logique du vraisemblable(...). On trouvera donc dans *La Rhétorique* une éthique du comportement social (ethos), une logique de la démonstration fondée sur l'opinion et le vraisemblable (logos) enfin une pathétique, c'est-à-dire une description des passions que l'orateur habile sait inspirer à son auditoire (pathos). »

Jacques Darriulat (<http://www.jdarriulat.net>)

Exercice : reproduire le **tableau récapitulatif** suivant sur votre cahier et le remplir en définissant registres et genres.

GENRES	Judiciaire	Délibératif	Démonstratif
REGISTRES	Ethos	Pathos	Logos

2. Le discours judiciaire dans le film « Douze hommes en colère »

Juré	Comment chaque juré justifie-t-il la culpabilité de l'accusé ?	Qu'est-ce qui fait changer d'avis chaque juré ?	Quels sont les registres rhétoriques utilisés ? (éthos, logos, pathos)
 Juré n°1 : entraîneur de football dans un lycée			
 Juré n°2 : employé de banque			
 Juré n°2 : employé de banque			
 Juré n°3 : patron capitaliste			
 Juré n°4 : courtier en bourse			
 Juré n°5 : chômeur			
 Juré n°5 : chômeur			
 Juré n°6 : peintre en bâtiment			
 Juré n°7 : représentant de commerce (vendeur)			
 Juré n°8 : architecte			
 Juré n°9 : retraité			
 Juré n°10 : propriétaire d'un garage			
 Juré n°11 : horloger originaire d'Europe de l'Est			
 Juré n°12 : publicitaire			